

## Note de présentation brève et synthétique Budget primitif 2021

### 1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 est voté par le conseil municipal. Il est bâti sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 25 mars 2021 et établi avec la volonté de :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement suffisante
- Stabilité des taux d'imposition
- Réalisation de projets d'investissement

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2021, la masse budgétaire globale du budget général s'élève à 7 060 416.91 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 4 853 738.83 €uros
- Section d'investissement : 2 206 678.08 €uros

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement.

Pour le BP 2021, ce virement s'élève à 753 950 €uros.

## 1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 853 738.83 €.

### 1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent pour 69 % du chapitre impôts et taxes.

Chapitre – Détail principaux montants	BP 2021
<b>002 –Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>633 738,83 €</b>
<b>013 -Atténuation de charges</b>	<b>17 000,00 €</b>
Remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques	
<b>70 - Produits des services</b>	<b>159 500,00 €</b>
* vente des repas du restaurant scolaire * refacturation aux bailleurs de l'entretien des espaces verts (notamment bailleurs sociaux) * refacturation à Haut Bugey Agglomération de l'entretien aires de sports, gymnases	
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>3 361 800,00 €</b>
* produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation résidences secondaires <i>Choix de prudence : revalorisation de 0.2 % des recettes fiscales</i> * attribution de compensation versée par l'intercommunalité * taxe sur la consommation finale d'électricité	
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>271 000,00 €</b>
* dotation de solidarité rurale * FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (bâtiments publics) * compensation franco-genevoise * forfait autonomie Marpa * participations des communes aux frais de fonctionnement des écoles * participations de la caisse d'allocations familiales pour l'accueil garderie du Centre Social et Culturel Jacques Prévert * les allocations compensatrices versées par l'état * taxe additionnelle sur les droits de mutation	
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>367 100.00 €</b>
* revenus des immeubles	

<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>35 000,00 €</b>
* remboursement sur sinistres (dont vestiaires du stade municipal)	
<b>042 - Opérations d'ordre</b>	<b>8 600,00 €</b>
* amortissement subvention machine à désherber	
<b>Total</b>	<b>4 853 738,83 €</b>

## 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre – détail principaux montants	BP 2021
<b>011- Charges à caractère général</b> <b>26.74 %</b> regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : <i>eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres, fournitures scolaires...</i>	<b>1 212 000,00€</b>
<b>012- Charges de personnel</b> <b>1<sup>er</sup> poste de dépenses : 45 %</b> Rémunération des agents, assurance	<b>1 750 000, 00€</b>
<b>014- Atténuation de produits</b> Reversement du FPIC	<b>85 000,00 €</b>
<b>022- Dépenses imprévues</b> Dépenses de fonctionnement	<b>217 588,83 €</b>
<b>042- Opérations d'ordre</b> Amortissements	<b>153 200,00 €</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b> - subvention versée au SDIS pour les allocations des vétérans - subventions versées aux associations - subvention versée au CCAS - indemnités des adjoints	<b>589 150,00 €</b>
<b>66- Charges financières</b> Remboursement des intérêts de la dette	<b>69 300,00 €</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b> Primes à la naissance et des dotations aux élèves de CM2 et bacheliers	<b>21 000,00 €</b>

<b>68- Dotations aux provisions</b>	<b>2 550,00 €</b>
Provisions risques d'impayés	
<b>023- Virement à l'investissement</b>	<b>753 950,00 €</b>
Pour financer les opérations d'investissement	
<b>Total</b>	<b>4 853 738,83 €</b>

## 2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : constituées de recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et celles des cessions de biens mobiliers et immobiliers, les recettes d'amortissement, le FCTVA et les subventions (par exemple : des subventions relatives à la construction et/ou rénovation de bâtiments communaux, à la réfection du réseau d'éclairage public, des voiries...).

### 2.1. Recettes d'investissement

Pour notre commune le volume total des recettes d'investissement attendu est de : 2 206 678.08 €.

<b>Chapitre – détail principaux montants</b>	<b>BP 2021</b>
<b>13 - Subventions</b>	<b>572 000,00 €</b>
<b>16 – Emprunts et cautions</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>10 – Dotations</b>	<b>333 528,08 €</b>
* FCTVA	
* Taxe aménagement	
* Excédent de fonctionnement capitalisé	

<b>024 - Produits de cession</b>	<b>78 000,00 €</b>
Terrains – Bâtiments - Matériels	
<b>040 - Dotations aux amortissements</b>	<b>153 200,00 €</b>
Montant identique à celui de la section de fonctionnement	
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	<b>16 000,00 €</b>
Opérations comptables de régularisation sur remboursement travaux	
<b>021 - Virement section fonctionnement</b>	<b>753 950,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 206 678,08 €</b>

## 2.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 206 678.08 €

Chapitre – détail principaux montants	BP 2021
<b>001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>136 778.03</b>
<b>020 – dépenses imprévues</b>	<b>140 000.00</b>
Dépenses d'investissement	
<b>040 – opérations d'ordre</b>	<b>8 600,00 €</b>
Amortissement sur subvention désherbeuse	
<b>16 – emprunts et dettes</b>	<b>446 000,00 €</b>
Remboursement capital emprunts, cautions	
<b>20 – immobilisations incorporelles</b>	<b>47 000,00 €</b>
Logiciels et frais d'études	
<b>204 - Subventions d'équipement</b>	<b>10 000,00 €</b>
Participations aux colorations de façades	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>373 550,00 €</b>
Mobilier et matériel	
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>1 044 750,00 €</b>
Agencement, construction et installation	
<b>Total</b>	<b>2 206 678,08 €</b>

Les principales opérations d'investissements pour 2021 s'établissent à 1 390 550 €.

Elles regroupent des dépenses à caractère récurrent, des investissements se rapportant aux projets engagés notamment le démarrage des travaux ANRU sur cette année 2021 et enfin des propositions de dépenses sur des projets évoqués par le conseil actuel.

Les dépenses s'articulent autour des projets suivants :

### **Investissement récurrents :**

Eclairage public pour économies d'énergie	27 000,00 €
Campagne de voirie	40 000,00 €
Accessibilités	30 000,00 €
Panneaux de signalisation	5 000,00 €
Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
Mobilier	6 000,00 €
Logiciels	1 000,00 €
Participation coloration de façades	10 000,00 €
Matériels services (EV, bâtiment, voirie)	6 000,00 €
	<b>135 000,00 €</b>

### **Investissements ANRU :**

Maîtrise d'œuvre multi accueil centre social J PREVERT	70 000,00 €
Maîtrise d'œuvre aménagements extérieurs Pré des Saules	70 000,00 €
Etudes : parking, sol, réseaux ...	46 000,00 €
Travaux multi accueil centre social J PREVERT	300 000,00 €
Travaux aménagement espaces publics Pré des saules	400 000,00 €
	<b>886 000,00 €</b>

### **Investissements proposés :**

Frais de notaire	500,00 €
place des renouillus	165 000 €
cavernes	10 000 €
Isolation école Pré des saules	3 000 €
Isolation restaurant scolaire	550 €
Electricité bar renouillu	8 000 €
Rénovation / aménagement salle du Chalet	20 000 €
isolation Marpa	600 €
Isolation local pétanque	1 900 €
Autocom + téléphones	15 000 €
Géolocalisation EP sur SIG	37 000 €
informatique : plan continuité pédagogique	14 000,00 €
2 défibrillateurs	2 000,00 €
Caméras	27 000,00 €
Renvoi d'images des caméras	27 000,00 €
Eclairage public ZA du moulin	38 000,00 €
	<b>369 550,00 €</b>

**TOTAL : ..... 1 390 550.00 €**

## Décision en matière de taux : Impôts locaux

Contributions	Bases 2020 (en Euros)	Variations des bases par rapport à 2019 (en %)	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal en 2020 (en %)	Variation de taux 2019 à 2020 (en %)	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante année 2020 (en Euros)	Taux proposés pour l'année 2021 (en %)	Gel du taux loi de finances 2020
Taxe d'habitation	4 106 911	1,91	12,72	0,00	522 399	-	12,72
Taxe foncière :							
- propriétés bâties	6 221 254	1,69	11,17	0,00	694 914	25,14 *	-
- propriétés non-bâties	21 109	0,44	87,26	0,00	18 420	87,26	-
TOTAL	10 349 274,00	-	-	-	1 235 733	-	-

\* Taux TFPB Bellignat 2020 + taux TFPB Département 2020

## Endettement pluriannuel de 2020 à 2023

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01 janvier	Capital par habitant
2020	505 653,03 €	89 813,52 €	415 839,51 €	2 829 367,90 €	733,19 €
2021	515 046,22 €	74 668,98 €	440 202,24 €	2 588 528,39 €	670,78 €
2022	320 934,97 €	57 689,87 €	263 245,10 €	2 148 326,15 €	556,71 €
2023	320 715,97 €	49 671,55 €	271 044,42 €	1 885 081,05 €	488,49 €

\* Référence données collectivités locales : 3 859 habitants au 01/01/2020